

« Eclairage public performant »

Intitulé de l'action :

Eclairage public performant

Calendrier :janvier 2017
à juin 2019Maître d'ouvrage :Syndicat Intercommunal
d'Electricité et de Gaz
du Puy-de-DômeDescription de l'action :

L'ensemble des 90 communes et actuelles 8 communautés de communes adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG). **Avec la distribution d'électricité, l'éclairage public est le cœur de métier du SIEG.**

NB : Pourquoi le Sieg ? Le S.I.E.G. regroupe en effet à ce jour les 467 communes du département pour la compétence obligatoire de distribution publique d'électricité dont il est l'autorité organisatrice sur le département et 43 communautés de communes et 4 syndicats intercommunaux qui ont adhéré au titre de la compétence optionnelle Eclairage Public à la suite de la réforme statutaire engagée en 2009. Le S.I.E.G. est par ailleurs propriétaire de l'ensemble du réseau de distribution publique d'électricité (HTA et BT)

Le territoire du Pays d'Issoire compte 15 968 points lumineux. On y dénombre des luminaires vétustes et énergivores pour 20% d'entre eux avec 3 684 « lanternes » diverses dont 200 luminaires de type « boules ou assimilées ».

L'action consiste en une accélération sans précédent du renouvellement notamment pour les collectivités disposant le moins de moyens financiers et un parc particulièrement énergivore.

L'action vise aussi par son exemplarité à servir de levier sur des choix de technologies très performantes avec **des gains énergétiques allant de 40 à 70% par point lumineux.**

L'opération consiste au remplacement de matériels (ensemble luminaire, câble d'alimentation, boîtier de raccordement,) et le génie civil associé le cas échéant. Cela explique notamment de s'inscrire sur une durée de plus de 2 ans en raisons des coordinations à formaliser avec d'autres concessionnaires de réseaux le cas échéant (eau, téléphonie, ...)

NB : voir annexe « contribution du SIEG du Puy-de-Dôme »

Animations prévues et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Le choix des sites est arrêté de concert entre le SIEG et l'agglomération du Pays d'Issoire sur la base de critères objectivés :

- Priorité aux opérations ayant le plus gros impact de baisse énergétique,
- Priorité aux collectivités les plus modestes,
- Priorité aux sites communautaires.

Indicateurs :

	Référence 2016	Objectif 2018
Points lumineux énergivores	3 500	2 900
Points lumineux à Diodes Electroluminescentes (DEL)	0	600
Energie économisée	0	Réduction de 90 à 124 000kWh / an
CO ² non rejeté	0	Réduction de 10 à 13 tonnes / an

« Bornes de recharge électrique »

Intitulé de l'action :Bornes de recharges
électriquesCalendrier :Septembre 2017
à juin 2018Maître d'ouvrage :Syndicat Intercommunal
d'Electricité et de Gaz
du Puy-de-DômeDescription de l'action :

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est jugée nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en œuvre un programme de déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques sur le territoire de l'Agglomération en lien avec les besoins des usagers et des services.

Le déploiement sera assuré par le SIEG du Puy-de-Dôme qui souhaite accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique et le déploiement de nouvelles infrastructures. **Cette maîtrise d'ouvrage du SIEG permettra de garantir la nécessaire articulation entre l'équipement et l'optimisation de son raccordement au réseau, tout comme sa maintenance.**

NB : Pourquoi le Sieg ? Le S.I.E.G. regroupe en effet à ce jour les 467 communes du département pour la compétence obligatoire de distribution publique d'électricité dont il est l'autorité organisatrice sur le département et 43 communautés de communes et 4 syndicats intercommunaux qui ont adhéré au titre de la compétence optionnelle Eclairage Public à la suite de la réforme statutaire engagée en 2009. Le S.I.E.G. est par ailleurs propriétaire de l'ensemble du réseau de distribution publique d'électricité (HTA et BT)

Les bornes seront localisées prioritairement à proximité des 4 gares du territoire, permettant ainsi de compléter de manière durable l'offre multimodale.

Les pôles structurants, les sites de forte fréquentation et les aires de co-voiturage seront aussi des lieux privilégiés d'implantation, offrant ainsi aux habitants une facilité de découverte et d'utilisation d'un nouveau mode de déplacement.

Ce déploiement d'infrastructures de rechargement sur les différents sites du territoire et les aménagements nécessaires aux abords des places réservées à la mobilité durable (travaux connexes) seront réalisés dans le cadre d'un partenariat avec le SIEG qui permet de garantir les renforcements de réseau lorsqu'ils s'avèrent nécessaires sur les lieux d'implantation des bornes de recharge.

NB : voir annexe « contribution du SIEG du Puy-de-Dôme »

Animations prévues et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- **Indicateurs :** diminution des Gaz à Effet de Serre (GES),
- Amélioration de la qualité de l'air,
 - Diminution de la consommation de carburant des véhicules,
 - Sensibilisation des agents et des citoyens aux enjeux de la mobilité durable et expérimentation à la conduite de véhicule électrique ou hybride,
 - Exemplarité démontrée auprès des communes, entreprises et particuliers du territoire,
 - Encourager l'usage du vélo pour les déplacements de courte distance.

	Référence 2016	Objectif 2018
Nombre de bornes publiques de recharge électrique	0	12